

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 05 octobre 2023
Convocation affichée le : 05 octobre 2023
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON - Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU _ Séverine LEBRUN — Marie-Hélène BRANDILLY - Véronique PICHERIT

Absents excusés : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Loïc COMMEUREUC

Absents : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2023/65	Contrat d'assurance des risques statutaire du personnel Délibération autorisant l'adhésion au contrat au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine
---------------------------------	--

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances.

Vu le Code de la commande publique.

Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu, les ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que :

- Autorise Le Maire à signer le ou les contrats d'assurance des risques statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :
 - o Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024
 - o Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois
 - o Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux).
 - o Conditions :

- Contrat CNRACL : Agents Titulaires ou Stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risque garantis :

- Décès
- Accident du travail
- Maladie Ordinaire
- Longue maladie / Maladie de longue durée
- Maternité / Paternité / Adoption

Conditions :

- Taux de 5.95 %
- Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

- Contrat IRCANTEC : Agents Titulaires ou Stagiaires non immatriculés à la CNRACL et agents contractuels

Risque garantis :

- Accident du travail
- Maladie Ordinaire
- Maladie grave
- Maternité / Paternité / Adoption

Conditions :

- Taux de 1.20 %
- Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL